

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Stackhouse: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est appliqué très fort à contredire une observation que je n'ai pas vraiment faite. J'ai cependant écouté avec intérêt ce qu'il a dit au sujet de cette observation que je n'ai pas faite. Il a raison de dire qu'elle faisait partie d'un discours écrit que j'ai fait distribuer et dont il a sûrement eu un exemplaire entre les mains; cependant, je n'ai pas repris cette observation au cours du présent débat. J'appuie les instances et je prends au sérieux ses propos à ce sujet, mais il n'en a pas été question dans le présent débat. Pour ce qui est des remarques que j'ai fait circuler et que le ministre a lues, je prétends qu'il devrait reconnaître que j'avais alors dit que le montant consacré à l'expropriation reviendrait à la trésorerie publique en passant d'une agence à l'autre.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député s'engage dans un débat. Il peut rectifier une déclaration, mais il ne peut fournir des précisions sur le document en cause.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je souligne la chose simplement pour montrer que nous avons envisagé tous les moyens juridiques possibles au sujet du collège Rochdale auxquels le gouvernement pourrait recourir pour obtenir la possession vacante, comme dirait un avocat. Nous prenons des dispositions nous permettant d'agir ainsi aux termes de la loi aussi rapidement que possible. Nous avons examiné et sommes prêts à examiner toutes les propositions sur la façon d'y parvenir plus rapidement. Toutefois, nous agissons conformément à la loi aussi vite que nous le pouvons. Je m'offusque vivement des insinuations de l'opposition qui laisse entendre que d'une certaine manière, ce n'est pas ce que nous faisons. Nous vivons dans une société qui croit à la règle du droit qui lie le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement autant que n'importe quel autre membre de la société. Nous pouvons seulement saisir et obtenir la possession vacante conformément à la règle du droit. C'est ce que nous faisons. La situation est intolérable et me semble inexplicable. La possession vacante de l'immeuble sera accordée dès que la loi le permettra. J'espère que tel sera le résultat de nos poursuites judiciaires.

M. Ian Arrol (York-Est): Monsieur l'Orateur, Charles Dickens a mis dans la bouche d'un de ses personnages une déclaration qui s'est perpétuée parce qu'elle a été faite en réaction contre la lenteur des lois à servir la cause de la justice. Cette phrase est: La loi est un âne. Elle pourrait être la réponse à toutes les déclarations de ce genre: «Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire», «la situation est complexe» ou, comme le ministre vient de le dire, «le gouvernement prend tous les moyens légaux pour reprendre le collège Rochdale et la forclusion n'est pas une procédure simple». Nous savons aussi que l'avocat intelligent dont le client est coupable, par exemple, de détournement de fonds ou de meurtre, peut toujours trouver quelque chose à faire jouer en faveur de son client.

● (1750)

En ce qui concerne le Collège Rochdale, la population n'est pas le criminel mais plutôt la victime. Il existe sûrement un moyen de secourir la victime innocente, en l'occurrence la population de Toronto. En réponse à la question éventuelle: Qu'attendez-vous de nous, que l'on enfrenne la loi pour appliquer la volonté de la population?

Collège Rochdale

On doit répondre que le gouvernement ne sert pas les habitants de Toronto jusqu'à ce qu'il trouve un moyen de satisfaire la volonté générale. «Fermer Rochdale», voilà ce que demandent les habitants de Toronto.

Nous tirons une grande satisfaction de voir que la lettre rédigée par le ministre le 8 mars a donné lieu à un article du *Globe and Mail* du 16 mars, intitulé «Le syndic essaiera de reprendre possession de Rochdale». Mais en cas d'échec, le gouvernement ne pourra dire qu'il a tout tenté pour fermer Rochdale mais en vain, aussi longtemps qu'il ne reconnaîtra pas l'ampleur du problème et se décidera à le régler, qu'il n'admettra pas que le problème peut dépasser sa compétence. Je propose alors que le gouvernement fédéral rencontre les autorités municipales et provinciales, sans vouloir leur en imputer la faute ou les accuser d'avoir fait telle proposition ou donner tel consentement en telle ou telle année.

Reconnaissons tous, aux échelons des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral, que nous faisons actuellement face à une situation à laquelle nous devons remédier. Qui veut la fin veut les moyens. Il faudrait peut-être la collaboration des forces policières, du ministre de la Santé, du procureur général de la province, du ministre de la Justice du Canada, mais quelles que soient les dispositions qui s'imposent pour fermer cet endroit mal famé il faut les prendre avant que les Torontois croient et craignent que le gouvernement ne peut intervenir en leur faveur. Le gouvernement fédéral ne peut résoudre tous les problèmes du pays; il ne peut résoudre tous les problèmes mondiaux. Pourtant lorsque chez nous nous découvrons un cancer et que nous trouvons des gens qui veulent de l'action alors que le gouvernement fédéral en a fondamentalement la responsabilité, qu'il intervienne, qu'il dise tant à la municipalité qu'à la province: trouvons un moyen de fermer Rochdale.

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je vois d'autres députés de circonscriptions torontoises qui veulent prendre la parole. Je tâcherai donc d'être bref. Il s'agit d'un problème qui préoccupe tous les députés et tous les citoyens de la région de Toronto. Je ne crois pas qu'il soit très sérieux de la comparer à d'autres priorités législatives. Il serait vain de le comparer avec la ligue mondiale de football.

Cela me rappelle une lettre que j'ai reçue aujourd'hui d'un ami et électeur au sujet de cette ligue de football. Il me dit que nos priorités sont toutes faussées. Je lui ai répondu en lui disant exactement la même chose. En effet, il ne m'avait pas écrit au sujet du chômage, de la peine capitale, des pensions de vieillesse ni des allocations aux anciens combattants. Je ne puis accepter ce genre de raisonnement, pas plus que je ne puis accepter qu'on en fasse un grand problème national exigeant que l'on contourne la loi. Cela préoccupe grandement les dirigeants torontois, mais on n'écarte pas ainsi des lois que les députés d'en face nous ont aidé à rédiger pour remédier à des situations comme celle qui nous occupe.

La plus importante intervention dans le débat d'aujourd'hui fut celle du ministre, lorsqu'il a cité un passage de sa lettre à M. Biddell, le syndic. Voici ce qu'il a dit:

Que l'on permette à l'état actuel des choses à Rochdale de se prolonger durant toute la durée de ces nouvelles poursuites judiciaires, cela me paraît intolérable et inexplicable.